

<b>Zeitschrift:</b>	Revue de linguistique romane
<b>Herausgeber:</b>	Société de Linguistique Romane
<b>Band:</b>	49 (1985)
<b>Heft:</b>	195-196
<b>Artikel:</b>	Répartition régionale au moyen âge des désignations de La Chandeleur
<b>Autor:</b>	Roques, Gilles
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-399781">https://doi.org/10.5169/seals-399781</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## RÉPARTITION RÉGIONALE AU MOYEN ÂGE DES DÉSIGNATIONS DE *LA CHANDELEUR*

A l'ami Manfred Höfler, en souvenir de Rio (\*)

Le deux février l'Eglise célèbre la fête de la Purification de la Vierge, quarante jours après Noël. Cette fête est désignée communément sous le nom de *la Chandeleur*. On connaît l'origine du nom, le latin *festa candelarum* « fête des chandelles » car, à cette occasion, on bénissait des cierges ou faisait processions avec des cierges allumés. Très vraisemblablement la fête chrétienne s'est substituée à une antique fête païenne de la lumière, correspondant peut-être à la période de l'année où les jours allongent ; selon Bède la fête de *La Chandeleur* aurait pris la place des antiques Lupercales, selon d'autres de cérémonies consacrées à Proserpine ou à Cérès.

Dans la civilisation médiévale c'était une date importante, une des quatre fêtes mariales et l'on sait l'importance du culte de Marie à cette époque. Elle servait en outre par exemple de date limite pour le paiement des fermages.

Les désignations de la fête sont bien connues et depuis l'étude de C. Merlo, *I nomi romanzi della Candelara*, Perugia, 1915, les travaux de J. Jud sur *La terminologie ecclésiastique de la France et de l'Italie* ds RLiR 10, 1934, 1-62 (en particulier pp. 18-22 et 58-59) et l'article *candela* du FEW 2, 177b-180b, ont mis en lumière les variétés des suffixes et ont essayé d'en rendre compte. Nous voudrions affiner la répartition géographique des formes au moyen âge.

---

(\*) La première version de ce texte fut présentée au Congrès de notre Société à Rio de Janeiro, en juillet 1977. Une aimable invitation de la section Romaanse Filologie de l'Université Catholique de Louvain et de son directeur W. Van Hoecke, en mars 1985, me donna l'occasion de la retravailler avec l'apport de matériaux complémentaires fournis par notre collègue et ami A. Dees.

Le français général *chandeleur* est issu, on le sait, d'un type étymologique \*CANDELORUM (génitif pluriel), altération de *festa candelarum* « fête des chandelles » sous l'influence de l'a. fr. *pascour* « Pâques » (REW<sup>3</sup> 1578 et FEW 2, 180, en particulier n. 11). Le type *chandeleur*, (*chandelo(u)r*), attesté dès le *Comput* de Philippe de Thaon est la forme autochtone dans tout l'Ouest et le S.-O. du domaine d'oïl, ainsi qu'en Ile-de-France et ses alentours. Les exemples répertoriés dans les dictionnaires sont parlants : Poitou (*Sermons Poitevins* ds TL) ; S.-O. d'oïl (1285 Noirmoutiers, 1394 La Rochelle ds GdfC) ; Chartres (*Miracles ND* ds TL) ; Orléanais (Guill Guiart ds TL ; 1268 ds GdfC) ; Paris (Estienne Boileau ; 1285 ds GdfC). La Lorraine connaît aussi ce type dès le moyen âge (1214-1337 ds GdfC).

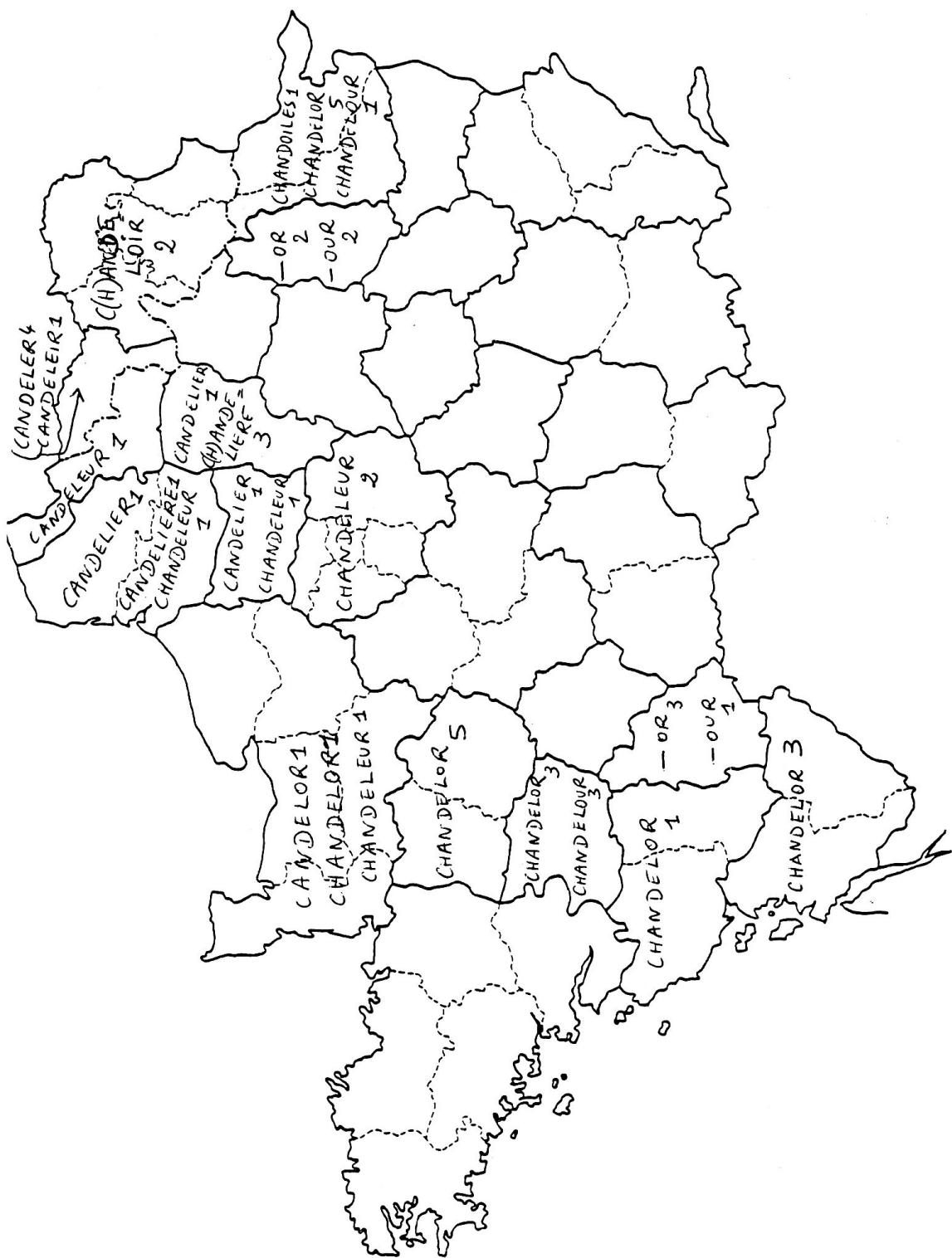
Encore plus clairs sont les résultats que m'a fournis A. Dees à partir de sa magnifique banque de données dont il a donné un spécimen dans son *Atlas des formes et des constructions des chartes françaises du 13<sup>e</sup> siècle*, Tübingen, 1980, et qui sont reportés sur la carte n° 1 où sont notées, selon la division en régions de son Atlas, les diverses formes relevées dans son imposant corpus de Chartes du 13<sup>e</sup> s. Le chiffre indique le nombre de chartes illustrant chaque forme. On constate que la zone de *chandelo(u)r* coïncide avec le domaine établi à partir des textes littéraires cités plus haut. Elle s'étend aussi en Wallonie sous la forme *c(h)andelor* (2 ex. à Liège 1268 et 1284) à laquelle on pourra joindre *chandeleur* (1 ex. à Dinant 1261 ds *Chartes de Liège*, gloss. par J. Haust). Le cas de la région Nord sera réservé pour l'instant, la seule forme relevée, *candeleur*, vient de Douai (1270).

L'origine orientale du type *chandeleur* cadre bien avec le caractère clérical du mot que me paraît confirmer l'attraction de *pascour* (qui lui-même ne remonte pas à un modèle latin mais à une attraction du type d'*ancienour* cf. FEW 7, 703b n. 6), v. en dernier lieu RLiR 48, 20.

Si l'on examine maintenant la carte *Chandeleur* de l'ALF 228 (carte n° 2), on voit immédiatement s'inscrire dans les patois modernes la continuité de cette aire ancienne. Mais la carte de l'ALF révèle aussi d'autres types qui ont leurs correspondants anciens et que nous allons énumérer (<sup>1</sup>) :

---

(1) A l'exception de l'hapax *candel* (Nord 1308 ds Gdf) qui pourrait être une faute de scribe ou une mauvaise lecture ; signe d'abréviation omis ? V. infra n. 4.



CARTE n° 1

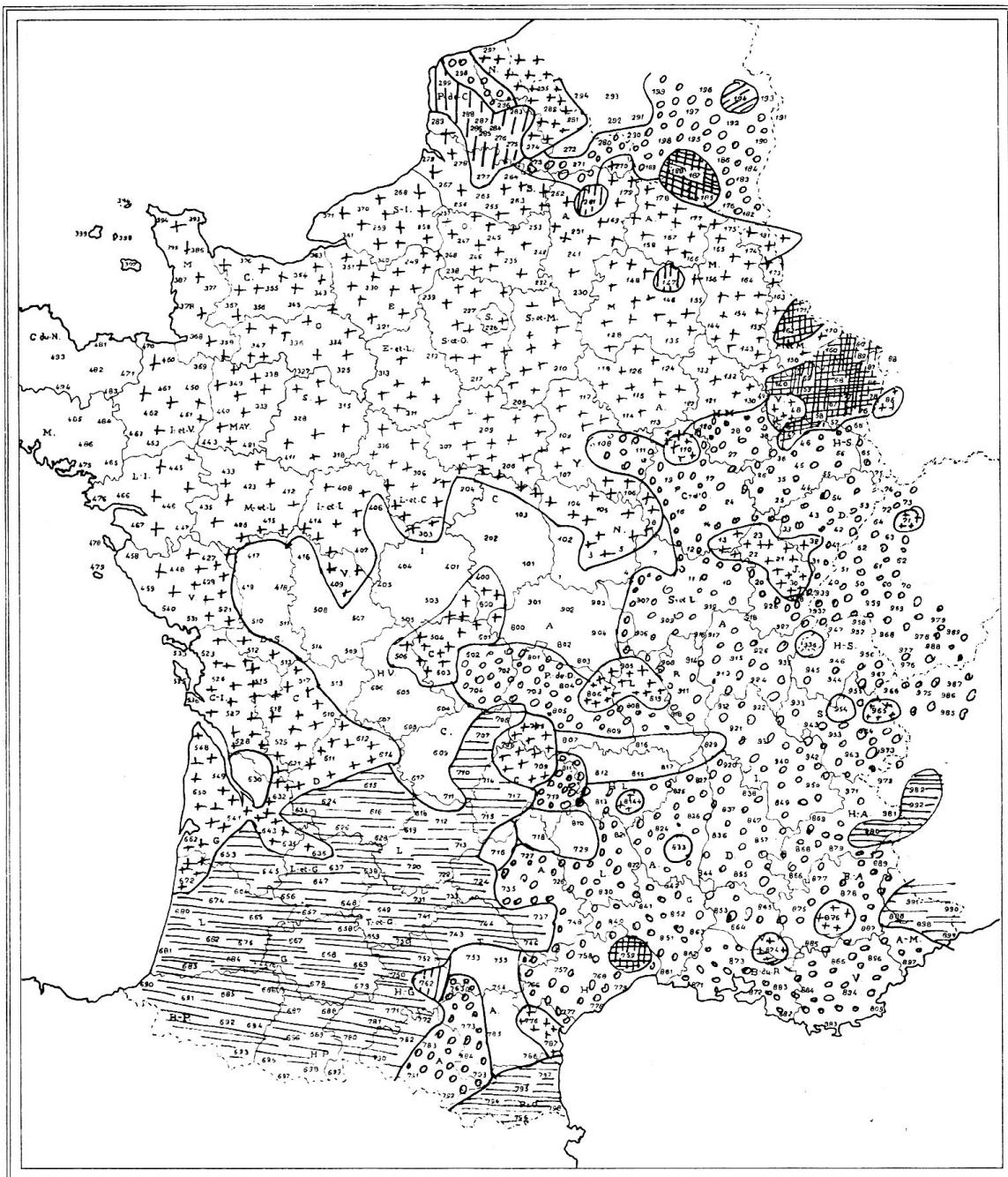
Carte des désignations de la Chandeleur dans les Chartes du 13<sup>e</sup> siècle  
(matériaux d'A. Dees).

*CANDELAS	> <i>chandoiles</i>
*CANDELOSA	> <i>c(h)andelo(u)se</i>
*CANDELARUM	> <i>c(h)andeler</i>
*CANDELARIU	> <i>c(h)andelier</i>
*CANDELARIA	> <i>c(h)andeliere</i>

L'extension du type *chandoiles* telle qu'on la trouve sur la carte 228 de l'ALF est confirmée par les formes dialectales relevées ds le FEW 2, 179b. Il est en effet représenté dans les parlers de Moselle, de Meurthe-et-Moselle et des Vosges. On le retrouve en Brabant oriental, au nord de Namur et en liégeois (cf. aussi RLIR 10, 20 n. 1). Ce type a été relevé en un point du domaine occitan (ALF p. 759). Mais il est connu hors de la Gallo-Romania, en Italie du Nord, en Réthie, en Sardaigne et au Portugal. On le trouve dans la région de Metz depuis le 13<sup>e</sup> s. (cf. Gdf 2, 52b et J. Lanher, *Chartes des Vosges* [ratification d'un évêque de Metz]).

Le quart sud-est de la Gallo-Romania (franc-comtois, bourguignon, francoprovençal, provençal, bas-languedocien, auvergnat) est le domaine de *c(h)andelouse* que J. Jud a spécialement étudié et dont il a montré que ses limites septentrionales coïncident avec les confins des provinces ecclésiastiques de Besançon et de Lyon (RLIR 10, 19 et *ibid.*, carte IV ; on ajoutera à son inventaire un ex. de 1206, *chamde-luese*, en Bourgogne ds R 41, 561, n° 4). C'est une formation secondaire et savante qui dépasse de beaucoup vers le sud les limites des diocèses et qui se rencontre avec la forme latine usuelle *festa candelosa* (cf. RLIR 10, 18 n. 2). Ce type savant a essaimé sporadiquement dès le moyen âge (1316 en Loiret ds Gdf) ; inversement la forme *li chandelouse* (14<sup>e</sup> s. ds Gdf) citée comme picarde par FEW 2, 180b n. 12, est en fait bourguignonne : elle est identique à celle tirée de R 6, 4 ds FEW 2, 179b et l'article fém. *li* est aussi connu en bourguignon, cf. E. Philipon ds R 39, 498 (Saône-et-Loire, 1295). Mais au reste, l'initiale en *ch-* qui se rencontre en plein domaine picard (cf. St-Pol š à d lœ z) montre bien que ce type n'y est pas autochtone. Il s'est bien développé, non seulement en Picardie, mais aussi en Wallonie (cf. carte n° 2).

Les trois derniers types sont les plus intéressants car ils montrent l'importance de l'examen conjugué des attestations anciennes et modernes ; les unes et les autres s'éCLAIRENT mutuellement. L'ALF donne le type en *-er* dans 5 points de l'extrême nord-est du domaine picard et

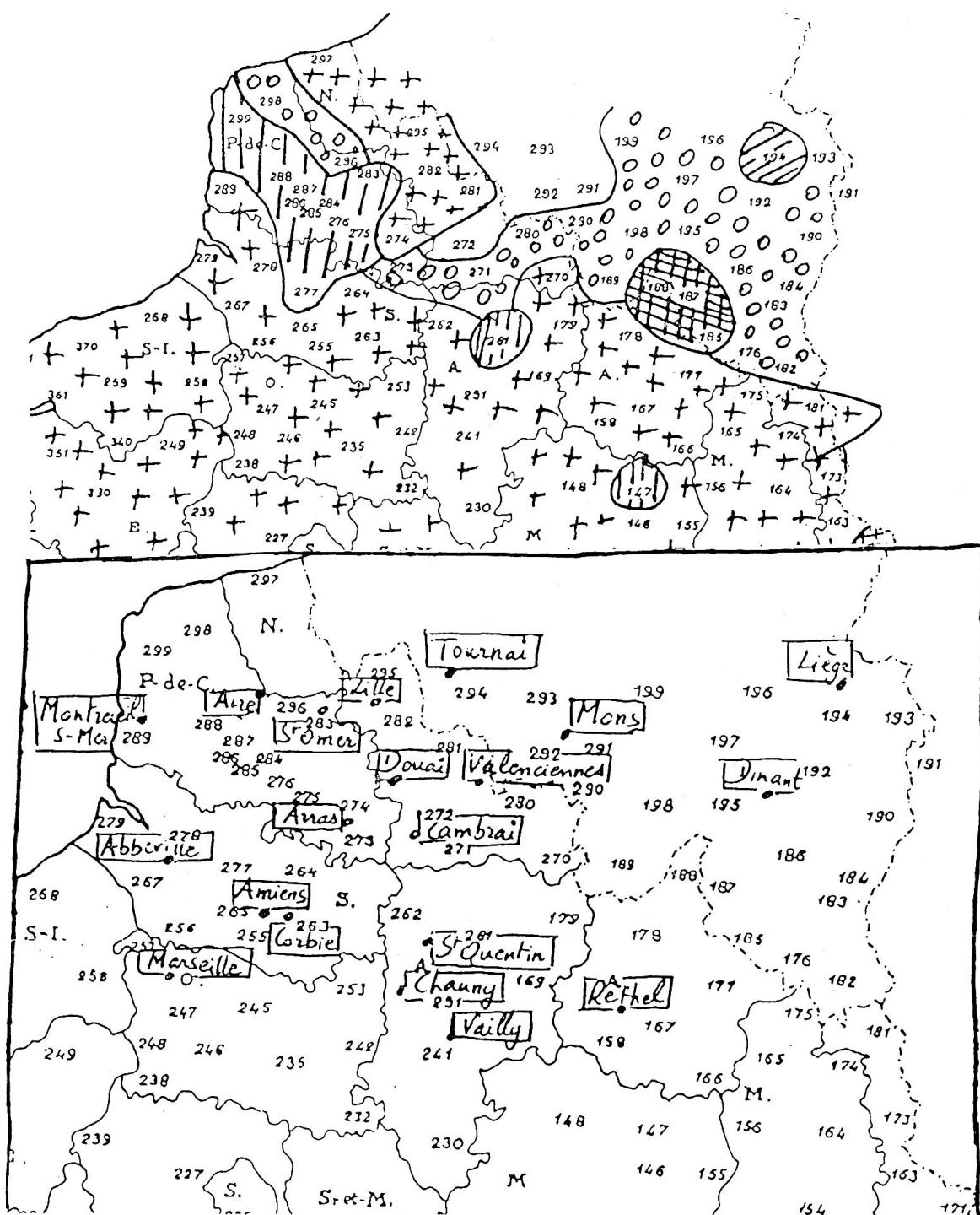


CARTE n° 2

Les désignations de la Chandeleur d'après l'ALF 228.

Légende :

	-oer		-oes
	-er		-ier
	chandel		-era



## CARTE n° 2 bis

En haut agrandissement de l'extrémité N.O. de la carte n° 2.  
En bas localisation respective des points de l'ALF et des principaux lieux cités.

au p. 194 près de Liège ; les glossaires patois, dont les indications sont consignées dans le FEW, couvrent le même domaine. Il s'agit vraisemblablement d'un vestige, régulier dans une aire marginale, du latin CANDELARUM<sup>(2)</sup>. Mais que nous disent les attestations anciennes ? Les voici localisées<sup>(3)</sup> : Gdf : 1336 (à lire 1331) Lille ; Villehardouin (= éd. Faral 411 var. du ms. E que ce mot aiderait à localiser) ; — GdfC : Douai ; Tournai ; Hainaut ; Tournai ; Froissart (Valenciennes) ; Hainaut ; — T-L : Règle cistercienne (picard-wallon entre Douai, Orchies et Valenciennes cf. RF 10, 680 13<sup>e</sup> s.) ; Jean de Condé (Hainaut) ; Tournai ; — FEW : Livre Roisin (Lille) ; Charte de Seclin (environs de Lille) ; — on ajoutera *candeler* (1212 ; Tournai) ds Chr. J. Drüppel, *Altfr. Urkunden und Lexicologie*, 39 et (1323 ; Douai) ds C. Th. Gossen, *Französische Skriptastudien*, p. 20 ; *c(h)andeller* (ca. 1450 ; Mons) ds Jean Wauquelin *Manekine* ds Ph. de Beaumanoir, *Œuvres Poétiques*, éd. H. Suchier, I, 284 et 285 (une fois *chandelier* 287 qui peut venir du poème d'anc. français cf. infra *chandelier* ; *candeler* (1303) et *candeller* (1346) tous deux à Liège ds *Chartes de Liège*, gloss. par J. Haust ; — les matériaux d'A. Dees ne connaissent ce type (5 ex.) que dans la région n° 15 (Hainaut), plus précisément *candeleur* (1295 ; Mons) et *candeler* (1269, 1278, 1282 ; Mons) et (1298 ; Tournai)<sup>(4)</sup>.

Toutes ces attestations nous permettent de figurer une aire qu'il est inutile de cartographier, tellement elle est réduite ; elle est à l'intérieur d'une ligne qui joindrait les villes de Lille, Tournai, Mons, Valenciennes et Douai. C'est encore le cœur de l'aire moderne figurée sur notre carte n° 2 qui s'est cependant rétrécie en Hainaut, coincée entre les formes en *-eur* (à l'Ouest) et en *-euse* (au Sud-Est). Notons enfin que la forme relevée au point 194 continue bien les attestations anciennes notées à Liège (cf. supra).

(2) Seul J. Haust BTD 10, 421 n. 2 proposait avec circonspection *festa candelaris*.

(3) Les textes documentaires cités dans Gdf ont été localisés grâce à l'aide du Service des Archives Nationales que nous remercions vivement.

(4) C'est probablement ici que doit prendre place l'ex. cité ds Gdf 2, 51b s.v. *chandel* (hapax) cf. n. 1. M. le Conservateur des Archives du Nord, M. H. Guy, que nous remercions vivement, a bien voulu vérifier la leçon du document. Il a constaté « qu'il y a bien un tilde dans le *l* de *candel* » (lettre du 27. 3. 85). On lira donc *candeler*. — Les documents linguistiques de la Belgique Romane, t. I, Hainaut, éd. P. Ruelle, nous permettent d'enrichir notre moisson d'exemples avec *c(h)andeler* (1254 ; Malinis), éd. cit. pp. 58-59-60.

Le type en *-ier* est aussi picard dans les dialectes modernes, essentiellement dans le Pas-de-Calais et le nord de la Somme. Voyons les attestations anciennes<sup>(5)</sup> : Gdf : Benoit de Sainte Maure, *Troie* = ms. copié en 1288 par Jehan Madot d'Arras (à tort donc anc. norm. ds FEW) ; Gand ; 1271 (Amiens) ; Artur (ms. de Grenoble 865 cf. ZrP 92, 616 et *Lancelot* éd. Micha III, XII-XIII ; on notera qu'aux passages de ce ms. cités par Gdf, où il y a tantôt *candelier* tantôt *chandeleir*, le ms. de base de l'édition Micha (I, 94 et 95) porte *chandelor* ; Corbie ; Artois ; Abbeville ; Blois (mais il s'agit de la transcription d'un scribe picard de l'entourage du Comte de Blois v. déjà J. Jud ds RLiR 10, 52 n. 3) : St-Omer ; inversement 1324 (= Orléans, mais le texte correspondant à la référence et aimablement transcrit par les Archives Nationales de Paris contient une forme *chandeleur* et un texte tout à fait différent) ; 1317 (= Amiens, mais le texte porte *candeliere* v. infra) ; — TL : *Dit des Avocas* (Amiens ; 13<sup>e</sup> s.) ; *Fabliau de Cocagne* (Picardie, zone côtière d'après l'éd. V. Väänänen, cf. *Recherches et Récréations Latino-romanes*, 388) ; — IGLF 1294 Archives du Nord ; — on ajoutera PhBeaumanoir, Manekine, éd. H. Suchier (fréquemment et à la rime ; d'où un ex. de *chandelier* ds Jean Wauquelin Manekine ibid. 287), *chandelier* (1271 ; Liège) ds *Chartes de Liège*, gloss. par J. Haust et ds Froissart *Chroniques* SHF XI, 63 et XV, 231 ; — les matériaux d'A. Dees nous ont donné trois attestations : 1260, Montreuil-sur-Mer ; 1259, Beaupré à Achy (canton de Marseille, N.-O. du département de l'Oise) ; 1267, St-Quentin (Aisne).

On voit ainsi se dessiner une zone moins nette que celle de *c(h)andeler* mais dont les angles seraient St-Quentin - Amiens - Abbeville - Montreuil-sur-Mer - St-Omer et qui n'est pas très différente de son aire moderne, telle que la reflète notre carte n° 2, en remarquant seulement que cette aire moderne a toute l'apparence d'une aire très fortement rétrécie d'une part par la double avancée de *chandeleuse* à l'Est et de *chandeleur* au Sud, qui réussit à la fragmenter, en isolant les points 281 et même 147, et d'autre part par l'invasion probable, dans le nord du domaine, de *chandeleur* et *chandeleuse*, aux confins anciens des aires *chandelier/chandeler*. Il n'est donc pas déraisonnable de supposer que la zone *chandelier*, jadis plus étendue, descendait au sud

---

(5) On notera dans le ms. S (koiné franco-picarde du 13<sup>e</sup> s.) des *Sermons* de Maurice de Sully, éd. C. A. Robson 54, 34-41-51, l'emploi concomitant des formes *Candelier* et *Candeler*.

jusqu'à Beauvais voire même recouvrait le nord de la Champagne. Quant à son origine, *chandelier* doit représenter une altération de *chandeler* (où le suffixe *-arum* > *-er* était inanalysable) sous l'influence de *février*, le mois pendant lequel se situe cette fête et parallèlement au passage de *sangler* > *sanglier*, *bacheler* > *bachelier*, etc.

Enfin le type *candeliere* a disparu en domaine d'oïl. Mais ses formes sont attestées du 13<sup>e</sup> au 15<sup>e</sup> siècle en domaine picard. Voici les attestation : Gdf : Artois ; St-Quentin ; Corbie ; St-Quentin ; Amiens (?) ; Picardie ; — Jud RLiR 10, 52, 2 : St-Omer ; Aire sur la Lys ; — ajoutons Amiens ex. de 1317 ds Gdf portant *candelier* à tort cf. supra ; — les matériaux d'A. Dees nous ont livré 4 attestations de la forme *c(h)andeliere* (1259, Corbie ; 1244, St-Quentin ; 1260, Chauny ; 1260, Vailly-sur-Aisne) et une de la forme *chandegliere* (1265, Porcien près de Rethel ds le département des Ardennes).

Ces attestations dessinent une aire fort comparable à celle de *chandelier*, un peu moins occidentale peut-être et un peu plus orientale (cf. la fréquence des attestations dans l'Aisne). On peut admettre que le genre féminin du mot a conduit à donner au suffixe *-ier* sa forme féminine. Vu le caractère très localisé en domaine d'oïl de ces formes, on les séparera, pour en expliquer l'origine, de leurs correspondantes occitanes, qui, elles, se sont maintenues. Ces dernières (1<sup>re</sup> att. *candeleira* 1197 Agen ds Brunel, *Chartes I*, 306, 35) paraissent bien plus tôt représenter un latin (*festa*) *candelaria*.

Quelles conclusions tirer de ces répartitions ? D'abord nous noterons que les formes désignant *La Chandeleur* présentent un cas particulier dans les régionalismes, celui des termes savants et dont la répartition doit être guidée par des faits autres que linguistiques, ici par le découpage des diocèses et des paroisses. Est-il donc légitime d'en tirer des conclusions générales ? Oui, sur certains points. En effet l'abondance des attestations médiévales nous met en présence d'un cas peu fréquent, qui permet presque une cartographie des attestations médiévales, à l'instar de l'ALF. Ce cas me paraît prouver surtout la légitimité de l'enquête que j'ai menée pendant quelques années. A ceux qui m'opposent que les scribes médiévaux voyageaient sans cesse, que la provenance réelle des actes est aussi inconnaisable que la patrie des scribes et des auteurs, je réponds : comment expliquez-vous la concordance des aires modernes et anciennes, dans un cas justement où le

caractère savant, clérical et administratif du mot le rend, plus que beaucoup d'autres, susceptible d'être transporté et adapté au gré des scribes ? En fait la fragmentation qu'a rencontré Edmont lors de son enquête pour l'ALF, dans une zone qu'il connaissait bien, est le vestige d'une fragmentation attestée dès nos plus anciens textes et dont nous avons tout lieu de croire qu'elle est bien en place dès le 12<sup>e</sup> siècle.

Nancy.

Gilles ROQUES